



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Frocourt, sous la présidence de Monsieur David CREVET, Maire.

PRESENTS : Mmes BIZET Angèle, CALLENS Aurore, COUTARD Virginie, MAILLARD Sophie, MARESSE Aurélie, OLIVERO Marie-José, PATROUILLER Mélissa, et Mrs CREVET David, DESCROIZETTE Gilles, TAÏRI Karim.

ABSENTS EXCUSÉS :

SMAJDA Lucas donne son pouvoir à CREVET David ;
ROUX Jérémy donne son pouvoir à OLIVERO Marie-José ;
OSWALD Alain donne son pouvoir à COUTARD Virginie ;

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) : QUIGNON Marie-Angèle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 28 août 2024 ;
2. Délibération n°2024_0028 : Signature convention du portage EPFLO ;
3. Délibération n°2024_0029 : Aide financière au voyage scolaire 2024 ;
4. Délibération n°2024_0030 : Inscription au Label Villages Étoilées 2024 ;
5. Délibération n°2024_0031 : Projet d'acquisition de vente à l'amiable des parcelles rue de Beauvais ;
6. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de formuler les remarques éventuelles quant au compte rendu de séance du 28 août 2024.

Les conseillers municipaux n'ayant pas de remarques, ni questions à formuler ; en conséquence, le compte rendu de séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

2. SIGNATURE CONVENTION DU PORTAGE EPFLO

Délibération n°2024_0028

Souhaitant favoriser le développement économique, touristique et culturel au cœur du village, la Commune de Frocourt a identifié une emprise foncière située 8 rue de Beauvais, cadastrée section AE numéro 54 comportant un bâtiment à usage d'habitation construit en briques et colombages, des dépendances ainsi qu'un terrain constructible.

Ce bien atypique pourrait permettre, suivant la réalisation d'importants travaux de rénovation, la création d'un restaurant de type « bistrot de pays » ainsi que le développement de services de proximité et d'actions culturelles en lien avec le tissu associatif local.

Le conseil municipal de Frocourt, par délibération en date du 28 août 2024, a donc délégué l'exercice du droit de préemption au profit de l'EPFLO en vue de son acquisition.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, par décision en date du 14 octobre 2024, le directeur de l'EPFLO a exercé le droit de préemption sur ce bien au prix de 120 000 € hors frais conformément à l'avis de France Domaine.

Le Conseil municipal de la commune de Frocourt, par délibération en date du 27 novembre 2024, a décidé :

- d'approuver les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
- d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières détaillées dans la présente convention,
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application des délibérations ci-dessus visées.

La présente convention prendra effet à sa date de signature par les parties

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. AIDE FINANCIERE AU VOYAGE SCOLAIRE 2024

Délibération n°2024_0029

Monsieur le Maire présente la demande d'aides financières de familles du village, pour inscrire leur enfant au voyage scolaire organisé par l'école Georges Lagrenée.

En soutien aux familles du village, et pour permettre aux enfants désireux de participer à un voyage scolaire éducatif (sortie scolaire avec nuitées) le maire propose d'attribuer une aide financière d'un montant de 50 € par enfant pour les enfants en école Primaire, il propose de retenir comme critère d'attribution :

1. Que l'enfant réside principalement dans la commune,
2. Que l'enfant soit scolarisé dans l'établissement de la commune
3. Qu'une demande d'aide au voyage soit faite par le biais du Pôle Solidarité et déposé en mairie avant le voyage scolaire
4. La famille devra fournir un justificatif attestant que l'enfant a bien participé au voyage (attestation /courrier de l'établissement scolaire concerné)

Le conseil, après délibération décide à l'unanimité des membres présents :

1. D'approuver cette proposition et de fixer le montant de la participation aux voyages scolaires

- à 50 € TTC par enfant pour les enfants relevant de l'école Primaire et ayant déposé une demande d'aide au voyage scolaire auprès du Pôle solidarité de Frocourt
2. L'enfant pour lequel l'aide est demandé devra résider dans la commune et être scolarisé à l'école Georges Lagrenée.
 3. Dit que l'aide sera versée après le voyage, sur présentation d'un justificatif de participation et d'un relevé d'identité bancaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. INSCRIPTION LABEL VILLAGES ÉTOILÉES

Délibération n°2024_0030

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Depuis 2021, 722 communes en France sont labellisées de 1 à 5 étoiles, constituant ainsi une trame étoilée unique en France. Elles ne sont que 2 dans l'Oise, et 4 au total en ex-Picardie. Ce label national unique valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne en adoptant une approche globale : sont ciblés à la fois les enjeux de confort et de sécurité, de santé, de maîtrise des coûts économiques et énergétiques, de biodiversité et de relations avec les citoyens.

Le concours est ouvert à toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Le label étant géré par une association composée de bénévoles, une contribution aux frais techniques est demandée aux communes au moment de l'inscription au concours. De 201 à 4.999 habitants (population INSEE), la contribution est fixée à 50€.

Cette édition 2024 du concours est organisée avec le soutien et le relais de nombreux partenaires : le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), l'Association des Maires de France (AMF), les Eco-Maires, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux (FNPNR), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Société Astronomique de France (SAF), l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE) et en partenariat avec le SE60.

La date limite de candidature est fixée au 31 décembre 2024.

Après avoir entendu les explications : L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité la décision de M. le Maire pour l'inscription de notre commune au Label « Villes et Villages Etoilées » pour la session 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5.- PROJET D'ACQUISITION DE VENTE A L'AMIABLE DES PARCELLES RUE DE BEAUVAIS

Délibération n°2024_0031

VU le courrier du 28 octobre 2024 de M. Norbert BIZET à l'attention de M. le Maire de Frocourt dans lequel il est proposé à la Commune de Frocourt de faire l'acquisition à l'amiable de 3 parcelles situées rue de beauvais.

VU les informations délivrées au Conseil Municipal, reprises ci-après :

Pour rappel, les 3 parcelles concernées sont issues du nouveau découpage parcellaire qui a été fait pour détacher les deux terrains à bâtir sur la parcelle initiale Section AE n°6. Le nouveau découpage parcellaire a tenu compte du passage de canalisations de collecte des eaux pluviales issues du domaine public qui ont été positionnées sur le domaine privé (parcelle de M. BIZET).

Le détachement des deux terrains à bâtir a été l'occasion de régulariser cette situation très ancienne en « isolant » sur des parcelles spécifiques les couloirs où passent les canalisations. Aussi, 2 parcelles étroites ont été bornées au niveau de la façade rue de Beauvais (devant les 2 terrains à bâtir) et une dernière parcelle le long de l'actuel chemin communal en direction du ru de Berneuil.

VU les plans présentés au Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la gestion des eaux pluviales à l'échelle du village pour assurer la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDERANT la nécessité d'accéder aux équipements de gestion des eaux pluviales ;

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,

DECIDE

De valider le principe d'acquisition à l'amiable des parcelles section AE n°190, n°191 et n°192 situées rue de Beauvais et appartenant à M. Norbert BIZET.

Autorise M. le Maire à engager les démarches pour l'acquisition à l'amiable desdites parcelles et à négocier le prix d'achat raisonnable qui tient compte de la configuration du parcellaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

7. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil :
 - La prochaine distribution du journal
 - Les Vœux du Maire auront lieu le 11 janvier 2025 à 18h30
 - Le repas intergénérationnel aura lieu le 19 décembre
- ✓ Madame COUTARD Virginie, informe que Frocourt en Fête propose le loto le 14 décembre.
- ✓ Madame CALLENS Aurore, informe les membres du conseil que l'achat des cadeaux de Noël chez King Jouet s'est bien déroulé.

Aucune autre question n'étant soulevées, la séance est levée à 21h21.

